

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *	Marque de fabrication POCLAIN	Type 75 P	Fiche d'homologation N° CH 5634 08
Constructeur Identification	POCLAIN SA., 60330 Le Plessis-Belleville / France "75 P" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constr. N° du châssis Ident. du moteur Importateur p.nnc. Véhicule homologué	à droite, à l'avant sur la plateforme à droite, à l'avant sur la plateforme "F5L 912" en haut sur la soufflerie, plaquette rivée (par l'importateur) Robert AEBI AG, Baumaschinen, Uraniastrasse 31-33, 8023 Zurich 7502.12.25 568 Signes fixes dans code du type 75 P		

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 8
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique "Orbitrol"
Transmission	mécanique synchronisée, avec inverseur
Nombre de vitesses	2 x 4 Entraînement toutes roues **)
Frein de service	hydraulique (AV) air comprimé (AR), 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues
Frein auxiliaire	mécanique, à disque sur le cardan
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	-

Carrosserie	exocavatrice
Nombre de portes	1
Contre-portes	-
Câble	1 = 400x250x230mm
Antivol	-
Nombre de places	1 av centre ar
Dimensions	int. ext.
Longueur	7750 Empattements 3000
Largeur	2500
Hauteur	3690 Voie av 1825 ar 1800
Porte à faux	lat. av 3350 ar 1400 Voies av ar
	Braquage g 15100 d 14100
Distance volant - vers l'avant du véhicule	4790 *)

Moteur	DEUTZ	Type	F5L 912
Marque	en ligne	Construction	4
Carburant	D	Position	à l'arrière en haut
Refroidiss.	air	Nombre cylindr.	5
Alésage	100	Course	120
Cylindrée	4710	CV-impôt	23,99
Puissance en CV	79 DIN	à v/min	2150
Bruit	78 dB/A	à v/min	2250
Silencieux	1 = 570 x ø 180 mm		
Mesure des gaz	Bacharach = 3,5		
Déparasitage	-		

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	5660	8240	13900
Charge utile			
Poids total	5660	8240	13900
Garantie Inbr	6500	8500	15000
Dimensions pneus	11,2-24	11,2-24	(Variantes
Ply / bar	12 / 3,0	12 / 3,0	voir
Charge	10 000	10 000	remarques)
pour V max	30	30	
Var. de pneus	10,00 x 24 12PR, 10000(3,0)		30 km/h
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			25 km/h
Vitesse maximale testée			25 km/h

Equipement §)							
Feux de route	CR	(E)					
Feux de croisement	CR	(E)					
Feux de position	A	(E)					
Feux rouges	R-S1	(E)					
Feux stop	R-S1	(E)					
Climoteurs	av		AV/	1	4-5 (E)	ar	2a (E)
Catadioptrés	av					ar	I (E)
Feux de gabarit	av		2/ + 1/	sur la flèche	A (E)	ar	
Feux complément.			1/	lampe de travail	sur la flèche		
Eclairage plaque							
Essuie-glace			2 balais			avec	2000 lave-glace
Avertisseurs			1/	FIAMM CH 5_0602_04			
				ou d'autres modèles homologués			

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	P O C L A I N 75 P		
Homologation			
N°	CH	5634 08	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total	1	avant 1
Poids à vide	13900	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	23,99
Poids total	13900	Cylindrée	4710

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : distance depuis le volant - vers l'avant du véhicule = 4790 mm.
Espace entre le pneu et le châssis (à droite à l'avant) est agrandi au moyen d'une bague (diamètre intérieur 280 mm et extérieur 380 mm) et passe ainsi de 5mm à 15 mm.
- ** Entretien : sur toutes les roues, les roues avant pouvant être libérées.
- § Equipement : la hauteur des feux de croisement et la distance depuis l'avant des clignoteurs sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires; par mauvaise visibilité par personne auxiliaire;
- miroir rétroviseur complémentaire à droite (390x190 mm) = rayon de visibilité de 12 m;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: sur la flèche (panneau de 600x600 mm avec 1 feu de gabarit) les béquilles et l'arrière du véhicule;
- 140 - les béquilles doivent être repliées avant la course et assurées;
- 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la flèche par des étrépillons, le bras pendulaire par un étrépillon, le godet en fermant le robinet sur le bras ainsi que la tourelle;
- le blocage de l'essieu avant doit être libéré.

Lieu et date de l'homologation
Zurich, 14.09.76 / 10.11.76

Homologation fédérale des types de véhicules

Chariot de travail
(véhicule spécial)

P O C L A I N

7 5 P

CH 5634 08

Fiche complémentaire

I.

Complément du 11.11.77 à Berne - Mi

Variante de pneus

Nombre de roues : 4

Dimensions des pneus : 18.00 - 19,5 14 PR charge 8400 kg (4,0) Vmax. 25 km/h

Voies : AV = 1860 mm / AR = 1860 mm.

Complément du 12.06.78 à Berne - Br

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : 25,0 km/h, M4, iA 17,54 = 81,5 dB/A

à proximité de l'échappement: 87,5 dB/A à 2300 t/min.

position du microphone : 1,2 m du sol, 50 cm à l'arrière de la tourelle.

Mesures de la fumée : sous pleine charge BOSCH-noircissement = 4,1 (70 %)
en accélération libre Bacharach = 3,5.

Complément du 10.06.81 à Berne - Ad

Variante de pneus

Nombre de roues : 8 (4 jumelées)

Dimensions des pneus : 10.00 - 20 14 PR charge 12'000 kg (7,5) Vmax. 25 km/h.

Complément du 01.02.1984 à Berne - jak

A partir du No du châssis 28841, le code 141 dans le permis de circulation est le suivant :

141 - assurer : le bras pendulaire au moyen d'un étai; la flèche, le godet en fermant les commandes hydrauliques correspondantes; la tourelle au moyen d'une cheville; débrancher le blocage de l'essieu pendulaire avant.